

COMPTE RENDU du CONSEIL Municipal du 12 avril 2022

Présents : Mme Véronique RUMEAU, M. Guy FREBY, M. Patrick VOISIN, Mme Marie-France SEGARD, M. Sébastien LOUBES, Mme Romane COMBES, Mme Isabelle PORRO.

Procurations :

Mme Audrey SURRE à M. Sébastien LOLIBES

Mme Cécile GAJAN à Mme Isabelle PORRO

M. Daniel VENOUX à M. Guy FREBY

Absents : M. Anselme BONNEL, Mme Estelle DELPON, M. Adrien MARROU

Désignation d'un secrétaire de séance: Patrick VOISIN

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du dernier conseil municipal
- 2- Vote des taux d'imposition
- 3- Vote du budget primitif 2022
- 4- Point sur les dossiers
- 5- Demande de subvention pour le spectacle du 15/04/2022 avec l'association : Un brin de sens.
- 6- Questions diverses –

1-Approbation du dernier conseil municipal

Approuvé à l'unanimité

2-Vote des taux d'imposition

Compte-tenu des tensions inflationnistes et de la réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement (perte de 2000€) et de la dotation nationale de péréquation (perte de 3400€ sur 6800€) versée par l'Etat, une augmentation du foncier bâti et du foncier non bâti de 0,4 points est nécessaire et donc soumise au vote. Le taux de la taxe foncière sur le bâti était de 43,15 en 2021, il passe ainsi à 43,55 en 2022, le foncier non bâti 118 à 118,4.

Approuvé par 6 voix pour, 3 contre, 1 abstention

3- Vote du budget primitif 2022

Un débat sur les orientations budgétaires a eu lieu lors du précédent conseil municipal.

Il est procédé à un examen des postes de dépenses les plus importants à la fois au niveau du budget de fonctionnement et du budget d'investissement, impacté par la poursuite d'un important programme de travaux.

Les limites territoriales au travers des taxes foncières versées à Brassac doivent faire l'objet d'un dialogue avec le maire nouvellement élu.

Les frais d'actes notariés sont en augmentation en lien avec les transferts de propriété de terrain, quatre dossiers doivent faire l'objet d'un transfert de propriété à la commune.

Les subventions aux associations ont été votées lors du précédent CM. Une vigilance est également nécessaire sur le versement effectif des subventions demandées, un rapport de l'exercice précédent est exigé.

Le conseil municipal souhaite que la commission finances puisse être réunie plus régulièrement pour examiner tant l'investissement que les économies de fonctionnement possibles.

Budget voté à l'unanimité

4-Point sur les dossiers

Agence postale.

Une visite sur site des artisans a eu lieu sur site le mardi 5 avril. Des précisions sur l'aménagement du bureau de poste, permettront aux entreprises de réaliser des devis. Ils seront confrontés aux possibilités de financement, en particulier à la subvention versée par la poste. Un DPE a également été réalisé le 12 avril.

Compte tenu des difficultés d'approvisionnement des artisans, et de la période Juillet août, le planning de réalisation des travaux est en cours d'étude, ainsi que son impact sur l'ouverture de la nouvelle agence postale

5-Demande de subvention pour le spectacle du 15/04/2022 avec l'association : Un brin de sens

Un spectacle se déroulera le vendredi 15 avril et 30 enfants du SIVE y assisteront en plus d'un public attendu nombreux. Ce spectacle familial gratuit est financé par la commune qui pourra bénéficier d'une subvention départementale de 400 euros sur un total de 600€.

La demande de subvention est adoptée à l'unanimité

6-Questions diverses

SMECTOM

Le responsable du site de Cadirac du SMECTOM a été invité le 11 avril pour examiner les aménagements des tournées de collecte et plusieurs aménagements ont été actés :

- A Saint-Pierre-de-Dessus, il faut éviter l'accumulation des conteneurs au niveau du lavoir. Le site situé en haut du village, déjà équipé pour la collecte du verre et du carton va être complété par un conteneur accueillant les produits recyclables plastiques. Les bacs collectifs jaunes pourront ainsi être retirés du lavoir. Dès la fin des travaux, la circulation du camion benne au sein du village permettra la reprise de la collecte des bacs individuels et le retrait des bacs situés sous le lavoir.

-

La tournée du camion sera également aménagée au niveau de l'école et à Jean de Gaillard.

Une communication avec les habitants et le SMECTOM précisera les modalités du changement.

Le vote des délégués SMECTOM sur le choix d'une redevance ou d'une taxe a été repoussé au mois de juin. Une information sur les critères de ce choix aura lieu au prochain CM. Une tarification à blanc est prévue en 2023, avant une mise en place effective en 2024.

AUTRE L'intervention de l'entreprise Rescanières sur Saint-Pierre-de-Dessus pourrait avoir lieu à partir du 20 avril, si toutefois les travaux en cours le permettent .Les travaux concerneront le Caminot,espace Antonin Marrot, le Martinat .

Le secrétaire


P.VOISIN

